

LA MINE DE PLOMB ARGENTIFÈRE DU FOURNEL À L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

*Une mine métallique au XIX^e siècle au cœur des Alpes :
faits, procédures et arbitrages autour
des conflits d'usages industriels et communautaires*

La mine de plomb argentifère de L'Argentière dans les Hautes-Alpes est une petite exploitation au niveau national, importante à l'échelle des Alpes françaises¹. Son histoire est mouvementée et assez bien documentée. À l'époque moderne, le démarrage de la mine est laborieux, la quatrième tentative étant la bonne. Il s'en suit une période d'intense activité, qui dure moins de vingt années et dont résulte un important établissement industriel niché au fond d'une gorge. Puis vient le déclin et quatre compagnies s'épuisent à relancer l'exploitation en vain.

Une recherche en archives durant ces vingt dernières années a permis de recenser plus de 700 documents qui ont été reprographiés et transcrits². La majeure partie des pièces provient des Archives de la DRIRE, l'ex-service des Mines (250) et des Archives départementales des Hautes-Alpes, série S (220). Les autres provenances sont les Archives Nationales du C.A.R.A.N. à Paris, série F14 (100), les Archives communales de L'Argentière-La Bessée (55), quelques archives privées (32) et la Bibliothèque de l'École des Mines de Paris (3). Une cinquantaine de publications anciennes relate succinctement l'activité minière du Fournel, mais souvent de manière très incomplète.

La documentation disponible a été essentiellement produite par le Service des Mines, à savoir les ingénieurs des mines en poste à Grenoble ou Chambéry, et le garde-mine en poste à Briançon, et dont la mission consistait à surveiller l'activité minière et le respect du Code minier. Les administrations départementales interviennent fréquemment durant les procédures d'instruction : le Préfet, le Sous-Préfet, les Eaux-et-Forêts, le Service Hydraulique. Les

1. Bruno ANCEL, « Les anciennes mines métalliques des Alpes du Sud : bilan diachronique. » dans *Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine n° 4 Archéologie de la Montagne Européenne - Actes de la table-ronde internationale de Gap 2008*. Aix, 2010, p. 285-292.

2. Cette documentation est en cours de publication intégrale dans les *Cahiers du Château Saint-Jean* ; les volets 1 à 5 sont déjà parus.

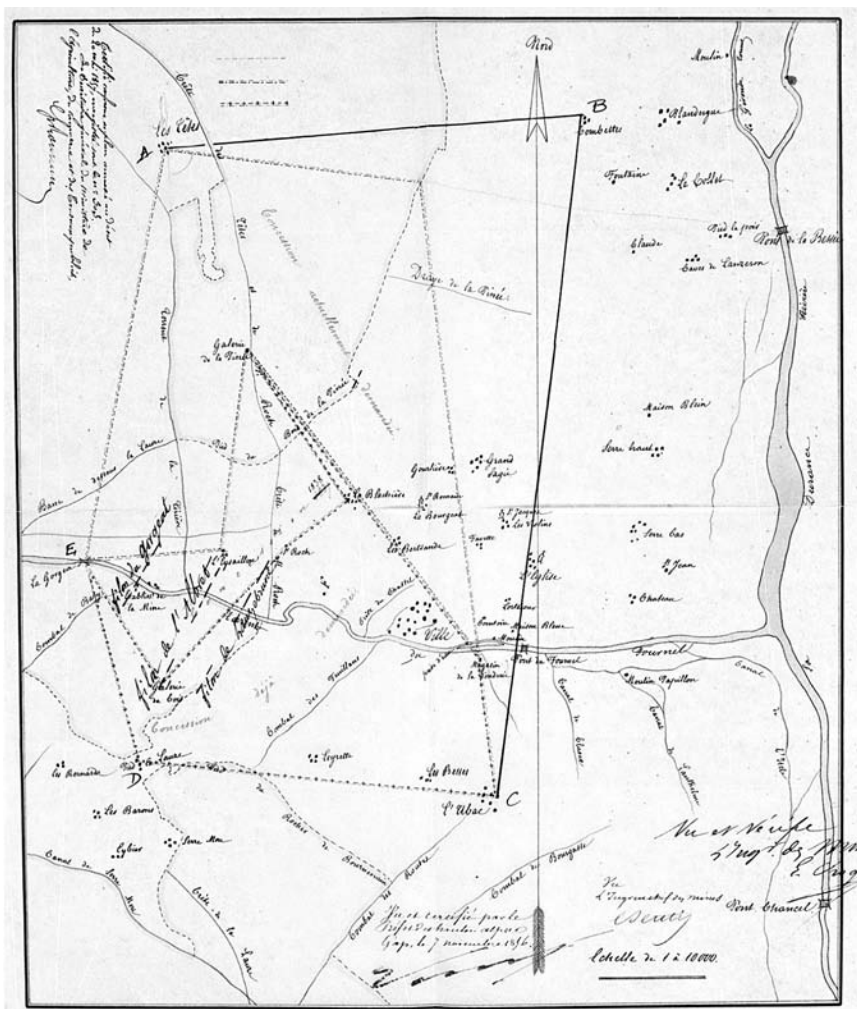


Fig. 1 – Plan de la concession de L'Argentière en 1856. AD Hautes-Alpes 8S3016

délibérations du conseil municipal concernant également ces instructions. La correspondance des concessionnaires successifs (notamment Duclos et Suquet) est peu représentée. Enfin il existe quelques regards extérieurs : consultant en mission d'expertise, élève-ingénieur en voyage d'étude.

Ainsi les procédures administratives sont généralement parfaitement documentées. La documentation technique sur l'exploitation est abondante, les plans sont nombreux, ce qui permet presque une reconstitution année par année de l'activité en souterrain et dans les ateliers. Dans le cas de litiges, c'est

le point de vue de l'administration qui est le mieux perceptible. Les aspects sociaux se résument essentiellement à des statistiques.

Ce sont les contraintes naturelles du gisement et le contexte économique du marché du plomb et de l'argent qui ont le plus influencé le déroulement de cette activité minière. Localement, les rapports entre la mine et la communauté argentiéroise ont été assez bons. Des tensions ont existé, des conflits ont éclaté, mais plus en raison de la personnalité de certains acteurs que par les véritables enjeux que peuvent susciter l'extraction des minerais, leur traitement et leur transport et les conséquences que cela peut entraîner sur une communauté rurale.

APERÇU CHRONOLOGIQUE DE LA MINE DU FURNEL

Les filons d'argent ont été exploités dès le Moyen Âge puis sont tombés dans l'oubli après le ^{XIV}^e siècle³. Ils sont redécouverts en 1786 par Schlagberg, un administrateur des forts de Briançon. Il s'associe alors à des investisseurs suisses pour fonder un premier établissement, mais rapidement cette reprise tourne au fiasco. En 1792, la réquisition de la soixantaine d'ouvriers donne le coup de grâce et les bâtiments sont mis à sac durant les troubles révolutionnaires. Cependant l'impulsion est donnée : les écrits laissés par des ingénieurs des mines célèbres comme Coquebert de Mombrey ou Héricart de Thury, laissent entrevoir la possibilité d'une exploitation fructueuse⁴.

En 1834, les vestiges de l'exploitation attirent l'attention des ingénieurs de la Compagnie des Mines d'Allemont et des Hautes-Alpes qui a l'ambition de reprendre l'exploitation de nombreuses mines en Oisans et en Briançonnais. Charles Auguste Surell, gérant de la compagnie, obtient la concession de L'Argentière par ordonnance royale du 16 janvier 1838. Mais la mise en œuvre du vaste programme de la société d'Allemont est plus ardue que prévu car les réalités du terrain ne confirment pas l'optimisme qui prédomine dans la jeune compagnie. Dès 1836, la société a déjà épuisé sa première mise de fond et malgré plusieurs apports de capitaux dans les années qui suivent, la faillite de la Société est finalement prononcée en 1840. Celle-ci vient interrompre brutalement l'exploitation du Fournel qui employait environ 80 ouvriers⁵.

3. Bruno ANCEL, Vanessa PY, Christophe MARCONNET, Eric KAMMENTHALER et Vincent LELEU, « Une mine de plomb argentifère dans un environnement montagnard : la mine médiévale du Fournel à L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes). » dans *Archeosciences, Revue d'Archéométrie* 24, 2006, p. 203-220.

4. Bruno ANCEL, « La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques : 2. La Cie Schlagberg-Martin-Guinard (1785-1805). » dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 1, 2006, p. 25-88.

5. Bruno ANCEL, « La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques : 3. La Société des Mines d'Allemont et des Hautes-Alpes (1833-1841). » dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 4, 2008, p. 3-77.

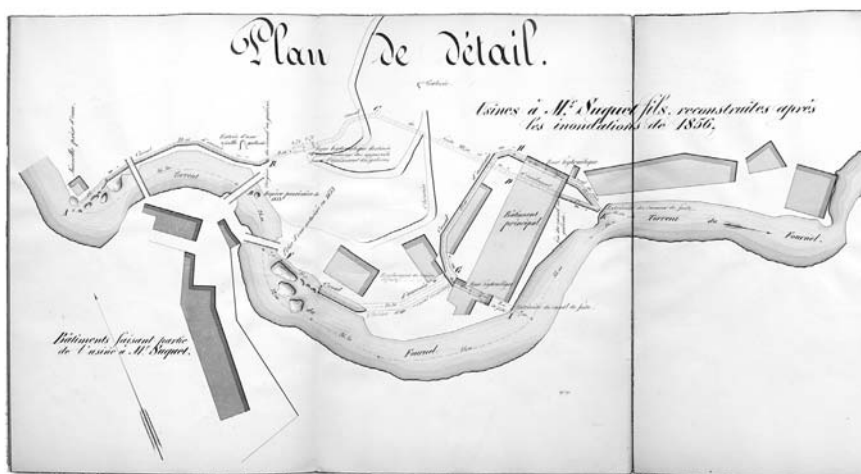


Fig. 2 – Plan de l'établissement du Fournel en 1863. AD Hautes-Alpes 8S3017

En 1847, l'activité reprend sous la conduite de l'entrepreneur Édouard Duclos de Boussois, ingénieur métallurgiste formée à Swansea en Grande-Bretagne. Cependant, cette période est dominée par la personnalité et les agissements de Duclos de Boussois. Finalement, de nouveaux financeurs prennent le contrôle de la société et Duclos est évincé⁶.

En 1851, la mine passe sous le contrôle de Pierre Suquet et le restera durant 20 ans. C'est durant cette période que l'exploitation va être réellement prospère, employant jusqu'à 500 ouvriers, s'accompagnant d'une extension du périmètre de concession. L'établissement au fond des gorges est complètement transformé et agrandi, les aménagements hydrauliques et les ateliers de traitement sont perfectionnés. Les chantiers d'extraction s'étendent considérablement sous les deux rives du Fournel, sur une longueur de plus de 400 m et un dénivelé de 150 m. Au-dessus de la galerie principale de roulage et d'écoulement les travaux s'organisent en huit étages et communiquent avec le jour par une nouvelle entrée à mi-hauteur. En profondeur les ouvrages s'enfoncent suivant le pendage du filon sur près de 50 m de hauteur, ce qui nécessite l'installation d'une pompe et d'un treuil actionnés par deux roues hydrauliques installées dans une chambre souterraine et alimentées par une dérivation du torrent. L'exploitation souterraine connaît cependant des difficultés. En 1856 une crue du Fournel inonde totalement les parties basses

6. Bruno ANCEL, «La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques: 4. La Société des Mines de L'Argentière, sous la direction de M. Duclos de Boussois (1847-1851).» dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 4, 2008, p. 79-162; Aymeric LENNE, «La mine du Fournel sous la direction d'Édouard Duclos de Boussois, de 1847 à 1851.» dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 8, 2010, p. 3-105 et son article dans ce même numéro.

de la mine. L'abondance des failles entraîne la multiplicité des galeries de recherche. Une grande galerie d'écoulement commencée dès 1855, à 120 m de profondeur sous l'établissement, doit être abandonnée en 1858 devant l'extrême dureté de la roche à traverser. La société de Suquet tombe en faillite à la suite de la crise de 1870; la mine passe entre les mains de son beau-frère Arnaud puis, à la suite d'une contestation, elle revient à la famille Suquet. L'exploitation connaît alors une période trouble de mauvaise gestion et de réduction d'effectif⁷.

En 1875, la mine est cédée à la société anglaise «Charles Grey & Consort», puis en 1876 à «Argentière Mineral Company Limited». L'exploitation reprend alors un second souffle sous l'impulsion de l'ingénieur Moreing, employant à nouveau plus de 200 ouvriers. La grande galerie d'écoulement est prolongée jusqu'à 600 m du jour et fin 1879 la jonction est réalisée avec les travaux anciens par un puits remontant de 70 m. Mais le filon s'avère stérile en profondeur et les travaux sont suspendus.

En 1892, Batigne et Charlon effectuent des recherches sur le versant nord et dans les travaux abandonnés. En avril la mine est remise en activité par une nouvelle société britannique, la «French Mines Limited», avec moins de 30 ouvriers qui travaillent sur des lambeaux de filons négligés par leurs prédécesseurs. Bien que l'établissement ait été remis à neuf, les travaux sont à nouveau suspendus en juillet 1894.

En août 1901, la mine est rachetée par la «Compagnie des Mines des Bormettes» qui entreprend d'importants travaux de recherche. Le plan incliné de la mine principale est prolongé jusqu'à la grande galerie d'écoulement, ce qui permet de réaliser une voie de transport souterraine débouchant à l'aval des gorges où une nouvelle laverie est construite de février 1906 à avril 1907. Cette laverie est dotée des derniers perfectionnements techniques et toutes les opérations sont concentrées dans un seul bâtiment, mais sur plusieurs étages. Finalement ces recherches n'aboutissent pas et la mine ferme définitivement en 1908.

La renaissance archéologique du site en 1991 enclenche une procédure de régularisation qui aboutit le 22 mars 2005 à la renonciation de la concession de L'Argentière. Dans le cadre de fouilles programmées, la mine est explorée, topographiée et analysée sur plus de 6 km. L'ancienne usine de traitement est l'objet d'une archéologie industrielle exemplaire. La confrontation de ces données de terrain avec celles des archives permet de reconstituer l'évolution du site et d'évaluer les apports de ces différentes approches⁸.

7. Bruno ANCEL, «La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques: 5. La Compagnie des Mines de L'Argentière, sous la direction de M. Suquet (1851-1871).» dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 9, 2012, p. 1-270.

8. Bruno ANCEL, «La mine d'argent du Fournel à L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes): méthodologie et bilan 1991-2001.» dans Actes du colloque *Mine et métallurgie en Provence et dans les Alpes du Sud de la Préhistoire au XX^e siècle: reconversion industrielle et enjeux culturels, Châteaudoable 2001 - 4000 ans d'histoire des mines. Mélanges Jean-Paul Jacob*. Actilia Multimédia, 2006, p. 71-85.

ENJEU SUR L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL

Le premier enjeu d'une exploitation minière porte sur la possession et la jouissance des matières convoitées. Les richesses souterraines appartiennent à l'État mais celui-ci concède généralement le droit de les exploiter à des privés. Lorsque ces substances sont faciles à excaver à partir de la surface, sans grands problèmes techniques, et qu'elles sont également faciles à valoriser et à commercialiser, elles peuvent susciter l'intérêt des particuliers et des communautés rurales. C'est notamment le cas de l'or en alluvions, de l'alquifoux et du charbon de terre. Les petits gisements anthracifères du Briançonnais ont ainsi été exploités par les villageois jusqu'au ^{xx}^e siècle⁹.

Le minerai du Fournel n'entre pas dans cette catégorie: la galène y est à grains fins, est fortement mélangée à une gangue stérile, et ne peut donc pas être considérée comme alquifoux utilisé par les potiers. Cependant, la convoitise aidant, certains habitants de L'Argentière se sont positionnés comme concurrents des sociétés minières.

Au ^{xviii}^e siècle, la première concession a fait l'objet d'une lutte entre puissants, la société Schlagberg, Guinard et Cie, et Monsieur, le frère du Roi, qui exploitait déjà les mines de l'Oisans. Au ^{xix}^e siècle, cette concession de l'Ancien Régime a été reconnue déchue par suite de 40 années d'inactivité. Le 15 mars 1836, Surell écrit au Préfet des Hautes-Alpes pour demander la concession des mines de plomb de L'Argentière, sur une superficie de 23 ha 24 a 25 ca. Une procédure s'enclenche et le 30 avril suivant, l'affiche de cette demande est publiée. Dès le 20 juin, elle suscite une opposition de la part de trois propriétaires cultivateurs de L'Argentière: Pierre Giraud, Claude Gérard et Joseph Blein. Ils déclarent travailler à une mine de houille au pied de la Clava et à la mine d'argent et de plomb de la Rouille¹⁰.

En décembre 1836, l'ingénieur des mines Scipion Gras produit un rapport assez complet sur la demande en concession et la situation du nouvel établissement; son avis est très favorable. L'opposition des habitants de L'Argentière est par contre jugée irrecevable. « Les ingénieurs des mines ont pensé qu'on ne pouvait les regarder comme de véritables concurrents; que leur manque absolu de fortune et de moyens industriels s'opposait à ce qu'ils fussent choisis pour concessionnaires. » L'ingénieur en chef Gueymard émet également un avis très positif et s'étonne même qu'un gîte aussi favorable n'ait pas suscité de reprise plus tôt. En août 1837, l'inspecteur général du Conseil des Mines, Hericart de Thury, adopte le point de vue des ingénieurs des mines. Le 21 octobre, le Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce, finalise l'instruction de la demande en concession dans un

9. Bruno ANCEL, « L'exploitation charbonnière en Provence et dans les Alpes du Sud avant l'industrialisation. » dans Actes du Colloque International d'Histoire des Techniques, Liège, 1997, *Le charbon de terre en Europe Occidentale avant l'usage industriel du coke*. De Diversis Artibus, 2000, p. 153-168.

10. Bruno ANCEL, « La Société des Mines d'Allemont... » 2008, *op. cit.*, p.8-10.

rapport au Roi. Le 16 janvier 1838, la concession de l'Argentière est instituée par Ordonnance Royale, sur une superficie de 23 ha 24 a, conformément à la demande établie 2 ans plus tôt.

De 1852 à 1854, par plusieurs démarches successives, Suquet demande à étendre la concession. Cette fois-ci il n'y a pas de concurrence, et après une longue procédure, cette extension est accordée par décret impérial le 20 mai 1857.

Au Grand Clot à La Grave, un minerai de plomb à gros grains est exploité comme alquifoux par les habitants dès la fin du XVIII^e siècle. L'exploitation se fait alors sur les affleurements perchés dans les falaises de la Combe de Maleval et le minerai est descendu dans des sacs à dos. En 1807, devant la nécessité de régulariser cette pratique, une concession est accordée à deux habitants de la Grave, C. Mathonnet et L. Rome. Cette mine reste artisanale quelques temps, passe aux mains de Didier et Giroux, puis de Lepage, puis devant le manque de capitaux elle finit par être acquise par la Compagnie Marut de l'Ombre qui la transforme en exploitation minière modèle¹¹.

ENJEU FONCIER

Une société minière concessionnaire d'un gisement doit nécessairement occuper des terrains en surface pour y établir les entrées de galeries et de puits, ainsi que les infrastructures de traitement. En 1835, la Société des Mines d'Allemont prend possession de la mine abandonnée du Fournel, sans trop se poser de question étant donné sa situation au fond d'une gorge étroite. Un logement pour le maître mineur et une forge à bras sont aménagés sur les ruines de l'ancien établissement. En 1836, c'est l'atelier de préparation mécanique qui est rétabli. La galerie de Rebaisse est relevée. Près de 80 personnes s'activent durant l'été. La commune se manifeste alors pour réclamer des indemnités pour l'occupation des terrains dont elle est propriétaire. Un arrangement provisoire est trouvé en attendant que les formalités de concession soient accomplies ; un acompte de 200 fr. est payé à la commune, la vente totale des terrains devant s'élever à 1 000 francs. Mais la Préfecture déclare cette transaction irrégulière, car il faut attendre l'ordonnance de concession.

Lorsque la nouvelle concession est instituée par Ordonnance Royale, début janvier 1838, la situation de l'entreprise est difficile et son avenir incertain. Mais les procédures administratives, en suspens jusqu'alors, peuvent enfin se poursuivre : obtention d'une autorisation de prise d'eau ; achat de terrains à la commune. Pour cette dernière affaire, le conseil municipal s'inquiète pour les 800 francs de solde, mais profite de la réalisation du nouveau

11. Bruno ANCEL, « Mines et carrières dans les Hautes-Alpes : apports et évaluation des données de terrain. » dans *12th Intern. Congress Speleology*, 1997, La Chaux-de-Fonds, Symp. 3, p. 245-248.

cadastre parcellaire pour proposer l'intervention d'un géomètre expert. La faillite de la société laisse tout en plan¹².

Près de dix ans plus tard, au printemps 1847, une nouvelle société paraît investir le site de L'Argentière. Aussi, dès le mois d'avril, la commune revient à la charge pour régulariser la vente des terrains qui avait été conclue avec la Société d'Allemont en 1836 : il restait en effet 800 fr. à régler, mais la commune entend à présent faire dresser un plan des lieux et estimer la valeur des terrains par un expert. L'agent voyer de l'arrondissement, Tourtet, expertise les terrains en question le 4 septembre 1849 et dresse un plan des parcelles avec l'emplacement des constructions : 1,7 ha de terrains communaux sont concernés par cette vente.

À l'automne 1849, le gérant Duclos réside sur place en louant à la commune une partie du Château Saint-Jean et multiplie les démarches auprès du maire, du sous-préfet, du préfet, de l'ingénieur des mines, etc. se forgeant progressivement une réputation douteuse. Pour l'acquisition des terrains communaux au fond des gorges, Duclos prétend que le solde de 800 fr. ne lui incombe pas, cela étant du ressort du syndic de faillite de la Compagnie d'Allemont.

Au début de l'année 1850, le bail de location du château Saint-Jean n'est toujours pas régularisé, ni la vente des terrains de la mine, ni la prise d'eau, ni le problème des déblais dans le lit du torrent. Les livres de comptabilité ne sont pas à jour, les notes et les factures s'accumulent. Les salaires ne sont pas payés depuis Noël ce qui met dans l'embarras les ouvriers étrangers pour s'approvisionner. Duclos est à nouveau absent. « Il paraît même qu'on ne connaît pas positivement dans quelle localité se trouve actuellement Mr. Duclos, ni l'époque de son retour à l'Argentière ; les uns le disent malade à Paris ; d'autres affirment qu'il est en Belgique où il dirige aussi des établissements de même nature que ceux de l'Argentière, et qu'il arrivera incessamment. »¹³

Duclos disparaît de la circulation en 1851 et le nouveau directeur-gérant, Pierre Suquet, s'engage à payer rapidement l'achat des terrains et des vieux bâtiments que la mine occupe depuis les années 1830, mais il réclame la condition expresse que ces biens retournent à la commune sans indemnisation, en cas d'abandon de l'exploitation. La commune veut alors revoir le prix de vente négocié en 1836. En février 1853, un accord semble avoir été trouvé, la commune ne gardant un droit, en cas d'abandon de la mine, que sur les terrains cédés. Ces terrains sont toujours ceux qui ont été définis par l'expertise de Tourtet en septembre 1849, portant sur 1,7 ha. La vente des terrains est signée devant notaire le 15 septembre 1853 pour la somme prévue de 1 000 francs et « sous la condition que le sol présentement vendu retournera de droit à la commune sans aucun remboursement dans le cas où la compa-

12. Bruno ANCEL, *La Société des Mines d'Allemont...*, *op. cit.*, p. 10-12.

13. Bruno ANCEL, « La Société Duclos... », *op. cit.*, p. 83-84.

gnie viendrait à abandonner les mines de l'Argentière.»¹⁴ Cette clause ne sera pas respectée lorsque le dernier exploitant, la Compagnie des Bormettes, liquidera ses propriétés foncières en 1934.

RISQUES LIÉS À L'EXTRACTION SOUTERRAINE

Les mines métalliques souterraines ont généralement peu d'impact en surface, contrairement aux grandes mines de charbon qui recourent souvent au mode d'exploitation par foudroyages, lesquels se répercutent au jour par des tassements de terrain. Par contre toutes les exploitations souterraines modifient le réseau hydrique en interceptant les circulations d'eaux dans les fissures de la roche et en les restituant au moyen de quelques galeries de drainage, avec pour conséquence un assèchement des sources dans les environs de la mine.

Ce problème ne semble pas s'être manifesté au Fournel. La zone exploitée n'est pas habitée, d'une part, et le relief vigoureux et la fracturation naturelle des roches font, d'autre part, que les sources se concentrent au fond des gorges. Par contre des craintes d'effondrement des terrains en surface ont été exprimées. Ainsi entre 1852 et 1856, durant l'instruction de la demande d'extension de concession, la commune s'inquiète des travaux de recherche prévus, «vu la grande pente du terrain et la proximité de tous les villages de l'Adroit qui seraient exposés à un éboulement inévitable si ces recherches avaient lieu», objections qui ne suffisent pas selon l'administration à entraver le développement de la mine: «Si malgré les mesures de précaution qui seront prises, contre toute probabilité, il arrive des éboulements graves; la compagnie des mines de l'Argentière sera responsable des dommages qu'elle aura causés par ses travaux, en raison des bénéfices qu'elle fait, elle paraît offrir toutes les garanties désirables pour le paiement des indemnités qui pourraient être mises à sa charge; si cela ne paraît pas suffisant, on peut au besoin invoquer les dispositions de l'article XV de la loi du 21 avril 1810.»¹⁵

Ces craintes de la population résultent d'événements sans grande gravité survenus antérieurement. Lors de la reprise des années 1790, l'exploitation d'anciens piliers de soutènement des travaux médiévaux de la Rouille et de la Pinée aurait provoqué la ruine de ces chantiers souterrains et entraîné probablement la chute de quelques gros blocs sur le versant dominant le village¹⁶. Puis en 1850, deux accidents graves dans la mine exploitée par Duclos laissent craindre un effondrement important: l'administration impose des consolidations; Duclos tergiverse; l'affaire passe au tribunal; et tout ce remue-ménage doit être commenté à L'Argentière où logent les ouvriers de la mine¹⁷.

14. Bruno ANCEL, «La Société Suquet...», *op. cit.*, p. 5...

15. *Ibid.*, p. 7, p. 173.

16. Bruno ANCEL, «La Cie Schlagberg...», *op. cit.*, p. 37.

17. Bruno ANCEL, «La Société Duclos...», *op. cit.*, p. 86.

NUISANCES LIÉES AUX ÉPANDAGES DE DÉBLAIS STÉRILES

L'extraction souterraine engendre la production de déblais stériles, en grande partie stockés dans les vides abandonnés de la mine, et dont le surplus est rejeté au dehors pour former des épandages appelés halde. Le cas échéant, des indemnités des propriétaires de surface sont prévues dans le décret de concession. Certains rejets occasionnés par des travaux de recherche se déroulent en forêt domaniale, aussi la permission en est instruite par le garde-forestier¹⁸.

La plupart des travaux miniers se passent au fond des gorges, en particulier au-devant de la galerie de Rebaisse, niveau principal de l'exploitation. Lors d'une enquête en 1853, la commune se plaint de ces dépôts de déblais susceptibles d'être entraînés par les crues et de causer des nuisances en aval. « Les matières impropres au bocardage sont entassées journellement sur les bords du torrent (et comme il est arrivé dernièrement) la première crue soit du torrent et des ravins de ses rives, encombrant le passage dans cette gorge très resserré; le passage étant obstrué les eaux sont forcées de se renforcer et sa force persévérante parvient à forcer l'obstacle et entraîne tous les matériaux et emporte avec elle tout ce que la fureur est capable d'entretenir et arrive dans la plaine envahissant de droite et de gauche en renversant tout ce qu'on aurait pu faire pour lui résister. »¹⁹ L'administration considère pour sa part que les dépôts de la mine sont négligeables en comparaison du volume d'alluvions transportées par le torrent en cas de crue. Le problème est en partie résolu par le fait que ces matériaux sont étalés le long de la rive et constituent progressivement une plateforme endiguée afin d'augmenter la surface de l'établissement.

Les plaintes reprennent après 1855 avec l'ouverture d'une importante galerie plus en aval. « M. le gérant de la mine de plomb argentifère de ma commune, s'est permis et se permet tous les jours de jeter dans le lit du torrent du Fournel tous les déblais de la nouvelle galerie qu'on fait pour descente de minerai et écoulement d'eau, il ne reste plus qu'à peine 3 m de surface de largeur au lit du torrent à cet endroit, il y en a déjà un tas d'environ 1 000 mètres cubes qu'à la première crue des eaux tout est enlevé, et ne peut faire à moins que de grossir le cours d'eau du torrent et le faire débordé dans les plaines vu qu'à présent il n'existe aucune digue, et que le torrent et sortie de son ancien court. »²⁰ En conséquence l'Administration enjoint à Suquet de prendre les mesures nécessaires. On ne sait pas si des travaux ont eu lieu ou si une crue du Fournel, notamment celle de mai 1856, a fait disparaître en quelques heures l'objet du litige.

18. Bruno ANCEL, « La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques: 8. La compagnie anglaise French Mines Ltd (1892-1894). » dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 10, 2013, sous presse.

19. Bruno ANCEL, « La Société Suquet... », *op. cit.*, p. 124.

20. *Ibid.*, p. 176.

Des problèmes sont également évoqués au sujet du traçage d'une voie de circulation. En janvier 1849, afin de réduire certains frais de transport et de métallurgie, Duclos de Boussois élabore le projet de construire un fourneau de grillage au débouché du vallon, ce qui implique le traçage d'un chemin dans les gorges. Sans aucune consultation et sur 1,5 km de longueur, cette voie est creusée à travers les éboulis et les escarpements rocheux, et les déblais sont jetés en contrebas dans le lit du torrent. Mais ce n'est qu'un grief de plus de la communauté envers Duclos²¹. Trop difficile à entretenir, ce chemin sera rapidement abandonné et effacé par l'érosion active du Fournel.

CONFLIT POTENTIEL SUR LES PRISES D'EAU

Un établissement minier a besoin d'énergie pour animer des machines et en montagne le recours à l'énergie hydraulique va de soi. Dès 1785, l'implantation de l'établissement au fond des gorges découle de cet impératif énergétique et une grande roue à augets fait mouvoir un bocard pour piler le minerai.

Au XIX^e siècle de tels aménagements sont réglementés sous le contrôle des Ponts et Chaussées. En mai 1837, la compagnie d'Allemont attire l'attention de l'administration sur l'absence d'autorisation de prendre l'eau du torrent pour sa roue hydraulique et ses trompes d'air. Elle formule donc une demande de prise d'eau en bonne et due forme, accompagnée d'un plan qui n'a pas été conservé²². La faillite de la Société suspend la procédure.

En juin 1852, Suquet se soucie de régulariser la présence de la laverie établie au fond des gorges, avec ses machines et sa prise d'eau. Dès le mois d'août, la Préfecture fait afficher cette demande. Le 29 novembre 1853, un plan de la laverie et des profils de la prise d'eau et des moteurs hydrauliques sont réalisés par le géomètre Monlieu. Ces documents sont soumis à une enquête publique en mairie de L'Argentière, close le 1^{er} janvier 1854. Concernant ce prélèvement d'eau aucune objection n'est émise. Par arrêté préfectoral du 13 février 1854, Suquet est autorisé à maintenir son « lavoir à mines », sous la condition que soit mis en place un repère pour contrôler la hauteur de la retenue. Un procès-verbal de recollement doit être réalisé à cet effet. L'établissement est considérablement modifié en 1854 et 1855, puis encore après la crue de 1856. Le récolement n'a finalement lieu que le 31 juillet 1863, avec des dispositions légèrement différentes des prescriptions d'origine compte tenu des changements survenus dans le lit du torrent²³. Ce plan montre bien le faible impact de cette installation : le débit capturé est de l'ordre du mètre cube et l'eau est restituée 150 m à peine plus en aval.

21. Bruno ANCEL, « La Société Duclos... », *op. cit.*, p. 133.

22. Bruno ANCEL, « La Société des Mines d'Allemont... », *op. cit.*, p. 10.

23. Bruno ANCEL, « La Société Suquet... », *op. cit.*, p. 5-6, p. 62-66.

NUISANCES LIÉES AUX REJETS DE LA LAVERIE

Si l'utilisation d'une grosse quantité d'eau pour actionner des moteurs hydrauliques ne pose pas de problème il n'en est pas de même de la plus faible quantité d'eau qui participe au « lavage » du minerai. Dès 1852, le Conseil Municipal exige que les eaux sales de la laverie soit dérivées jusqu'en aval des prises d'eau des canaux d'irrigation, c'est-à-dire sur tout le parcours des gorges. En 1853, les griefs causés par les rejets de la laverie semblent s'intensifier. La commune manifeste son mécontentement en refusant les autorisations de recherche que demande Suquet. En septembre, les riverains ayant déposé une plainte, le garde-mine Laya enquête sur le terrain. « M. le Maire me déclara que les eaux de lavage du bocard et des tables à secousses étaient chargées d'une telle matière que quand on ouvrait les canaux d'arrosage, cette matière dans l'espace de douze heures seulement formait sur les propriétés une couche épaisse, solide et ne donnant plus passage à l'eau. »²⁴ Il constate la grande disproportion entre les plaintes et les faits constatés (faible rejet d'eaux sales, grand débit du torrent, belle récolte). De son côté, l'Ingénieur Roger étudie la proposition d'une conduite d'évacuation et envisage d'énormes difficultés techniques et un coût disproportionné. Le rapport final du 31 octobre 1853, rejette les accusations portées contre la laverie de la mine. La prise d'eau ponctuelle au sein des gorges est jugée sans conséquence. Les rejets d'eaux sales sont dérisoires vu le débit du torrent. Les dépôts de déblais emportés par les crues sont bien peu importants en comparaison des alluvions arrachées plus en amont. Les dépôts de limons sableux attribués à la laverie ne constituent pas un préjudice pour les cultures, lesquelles se portent très bien. Un canal d'évacuation est irréaliste.

Le syndicat des canaux conteste vivement les observations du garde-mine, celui-ci étant venu après des pluies abondantes qui auraient dilué les rejets de la laverie, et l'accuse de calomnie : « ...la quantité d'eau qui s'écoule des lavoirs est d'environ deux décimètres cube, eau tellement bourbeuse que dans les irrigations ordinaires, lorsque les eaux du torrent sont extrêmement basses par suite des chéceraises très ordinaires, les eaux arrivent aux canaux tellement compacte qu'elles ne présentent qu'une bouille par suite du mélange... plusieurs personnes presser par la soif ont voulu se désaltéré de cet eau, en ont été incommodés et depuis lors ils se privent totalement de cette boisson... »²⁵ En fin de compte, l'Administration considère ces plaintes comme exagérées, autorise la laverie de Suquet et renvoie les habitants plaider leur cause auprès des tribunaux.

24. *Ibid.*, p. 115.

25. *Ibid.*, p. 123-125.

NUISANCE DE LA FONDERIE DUCLOS

En 1850, nous avons vu que Duclos de Boussois nourrissait un projet ambitieux : ouvrir un chemin à travers les gorges et construire une fonderie au débouché, afin de maîtriser les coûts si élevés du transport et du traitement métallurgique, et de devenir indépendant des établissements de Vienne et de Marseille.

Ce projet de fonderie prend rapidement corps. Duclos achète un terrain au débouché de la vallée du Fournel, en rive droite, juste à côté de la petite mine d'anthracite de Côte Olivière exploitée par Queyras. Ce dernier craint que ce nouvel établissement ne vienne gêner le développement de sa propre exploitation, notamment l'ouverture d'une galerie d'écoulement. Duclos semble ignorer complètement la requête de son voisin. Queyras refuse alors de lui livrer du charbon, mais Duclos se permet de se servir lui-même.

L'usine métallurgique est mise en construction alors que les démarches pour obtenir les autorisations réglementaires ne sont même pas entamées. En établissant sa nouvelle usine, Duclos détruit la prise d'eau du canal d'arrosage du quartier du Plan des Léothauds, sans concertation semble-t-il : il promet cependant de la rétablir avant la saison agricole suivante. Les agriculteurs voisins s'inquiètent des rejets des fourneaux de peur « que cette fumée et ces vapeurs ne soient funestes à leurs récoltes, notamment à leurs vignes environnantes ».

En mars 1850, « le fourneau à réverbère qui est l'ouvrage le plus important est tellement imparfait que le tirage ne s'effectue pas et que la cheminée tombe d'elle-même. » On se contente en fait d'utiliser ce fourneau pour simplement dessécher le schlick, afin de réduire le coût du transport. Plus tard, en 1856, un plan figure cette construction simplement comme « magasin de la fonderie » et, en 1880, ce bâtiment est totalement en ruine²⁶.

IMPACT DE L'IMPLANTATION DANS LES GORGES

Dès le démarrage des travaux, fin 1787, début 1788, la Compagnie fait construire « sur les dessins d'un architecte » un établissement pour la préparation mécanique et la métallurgie, cela avant même d'avoir reconnu sérieusement le gisement. Le choix du fond des gorges s'explique par la présence du torrent du Fournel, source d'énergie hydraulique, et par la proximité immédiate des entrées anciennes du Gorgeât, où la Compagnie a jugé que la reprise d'exploitation serait lucrative. Mais dans la précipitation l'emplacement choisi se trouve être dangereusement exposé. Les bâtiments sont construits sur les berges étroites d'un torrent impétueux dont les crues menacent d'emporter les constructions. Muthuon s'efforce d'établir des digues en s'appuyant sur

26. Bruno ANCEL, « La Société Duclos... », *op. cit.*, p. 101-102.

des gros blocs et en remblayant les vides, néanmoins deux bâtiments sont emportés. Les crues menacent inévitablement la prise d'eau, et les eaux chargées envahissent fréquemment les canaux des installations hydrauliques et les ensablent.

La gorge est très encaissée et en hiver le soleil n'atteint pas l'établissement. Les canaux gèlent et les machines sont en panne. L'accès est également difficile: le chemin est raide et sinueux, surtout quand les neiges le rendent glissant et dangereux pour les chevaux et même les personnes. Enfin, au Sud-Ouest en rive droite, un ravin est parcouru presque chaque année par une grosse avalanche, et le phénomène s'aggrave du fait des coupes de bois opérées par la Compagnie. Il convient de rappeler qu'à cette époque les versants n'étaient pas reboisés comme au XIX^e s. et que le lit du torrent n'était pas aménagé en amont du Gorgeât pour prévenir les coulées boueuses (à partir de 1930). On reprochera à la Compagnie le choix de cette implantation²⁷.

Des crues importantes sont signalées en 1852, 1856, 1858, 1880; on compte dix crues majeures au xx^e siècle. Pour protéger l'établissement on procède à l'endiguement du torrent dès 1849. Après la grande crue de mai 1856 ces digues sont entièrement reconstruites. Cette menace incessante, ainsi que les problèmes de transport, font naître dès 1853 le projet de déplacer l'établissement vers l'aval, au débouché de la vallée du Fournel. Celui-ci ne prend corps que lors de la reprise par la Compagnie des Bormettes et une nouvelle laverie est édiflée en 1906 en contrebas des ruines du château d'Urgon, à 300 m de la plaine de la Durance²⁸.

L'isolement de l'établissement au fond des gorges a pour conséquence son abandon complet à la fermeture définitive de la mine en 1908. Aucun projet de reconversion ne voit le jour comme c'est généralement le cas. Les structures en élévation ont fait l'objet d'une récupération en règle en 1934, mais les structures au sol, enfouies sous les décombres se sont assez bien conservées jusqu'à leur dégagement archéologique.

COEXISTENCE SUR LES VOIES DE COMMUNICATION

Le transport du minerai de la mine à La Bessée se fait par muletage par un chemin montant du fond des gorges et rejoignant le chemin communal du versant adret. Le minerai humide est mis dans des sacs en toile. Les mulets sont de 8 à 12 et font deux à trois voyages par jour en hiver, trois à quatre en été, avec une charge de 175 à 200 kg. À plein régime, ce système a donc une capacité maximale de transport d'environ 9 tonnes par jour. En 1855 Suquet tente de recourir à un transport par charettes mais plusieurs habitants portent

27. Bruno ANCEL, « La Cie Schlagberg... », *op. cit.*, p. 37.

28. Bruno ANCEL, « Les anciennes mines des Hautes-Alpes (Écrins, Queyras) et leur adaptation à l'environnement montagnard. » dans *Les écosystèmes alpins: approches anthropologiques*, CRDP Aix-Marseille, 2000, p. 88-95.

plainte et le conseil municipal interdit cette pratique car « le chemin de la Bessée à Alpmartin n° 4 n'est pas du tout propice à voyager avec des voitures vu qu'il n'a pas la largeur nécessaire et dans des lieux très périlleux. »²⁹

À la même époque, sur le versant opposé, à l'Ubac, des recherches ont lieu sur le filon de l'Albret. Les galeries en cours de percement fournissent un peu de minerai qui est stocké sur place. En 1854, Suquet demande à établir une forge au bord du chemin communal de l'Albret pour l'entretien de l'outillage servant aux travaux en cours. Puis il demande à établir un fossé pour conduire de l'eau, sans doute pour effectuer un premier débouage du minerai extrait. Enfin il demande encore à aménager deux couloirs existants dans cette forêt afin de les utiliser pour la descente du minerai extrait. Le premier de ces couloirs descendrait d'une galerie supérieure jusqu'au chemin, et le second descendrait de ce même chemin jusqu'au torrent près de l'établissement. La commune se plaint alors que le passage d'un couloir à l'autre par le chemin communal occasionnerait une grande gêne pour les habitants qui l'utilisent pour mener les troupeaux et qu'un de ces couloirs ferait obstacle au canal d'arrosage que l'on projette de construire prochainement. Elle réclame un dédommagement de 1 200 francs. Le 21 février 1855 Suquet demande à réutiliser des couloirs existant déjà dans la forêt et propose une indemnité annuelle de 20 francs. Cette autorisation est accordée par arrêté préfectoral du 24 mars 1855. Finalement les travaux de l'Albret sont arrêtés en 1856, et le fossé n'a pas été établi. Le 12 janvier 1860, Suquet ayant définitivement abandonné tout espoir d'y reprendre une quelconque activité demande à sursoir aux paiements des indemnités annuelles, et même à être remboursé pour les années d'inactivité³⁰.

En 1880 un conflit oppose la compagnie à un particulier, Bellot, qui exploite une petite mine de charbon dans la partie aval des gorges. La compagnie a le projet de réutiliser le site de l'ancienne fonderie Duclos et refuse à Bellot le droit de traverser ces terrains. Ce dernier invoque un droit d'usage et poursuit la compagnie en justice, mais est débouté par un jugement du 3 mars 1881. La compagnie construit alors un mur de clôture que Bellot détruit aussitôt en juin. Puis le conflit semble se résoudre avec la suspension des travaux de la mine d'argent en octobre et Bellot peut ainsi faire ce qu'il veut³¹.

IMPACT SUR LES RESSOURCES FORESTIÈRES

L'activité minière montre une forte consommation de bois d'œuvre pour les équipements souterrains, notamment les boisages de soutènement,

29. Bruno ANCEL, « La Société Suquet... », *op. cit.*, p. 78, p. 149.

30. *Ibid.*, p. 9.

31. Bruno ANCEL, « La mine d'argent du Fournel à travers les sources historiques : 7. Les compagnies anglaises Charles Grey & Consort et Argentièrre Mineral Company Ltd (1875-1882). » dans *Cahiers du Château Saint-Jean* n° 10, 2013, sous presse.

et occasionnellement pour les constructions de surface³². La documentation reste silencieuse sur l'impact qu'a pu avoir la mine du Fournel sur les forêts environnantes. Les délibérations du Conseil Municipal ne citent que quelques livraisons exceptionnelles de grumes pour la construction de bâtiments.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'impact de la mine sur l'économie de L'Argentière est peu documenté à ce jour. Pour le début de l'exploitation, à la fin du XVIII^e siècle, on peut supposer que près de 100 emplois nouveaux sont créés, que le commerce local est dynamisé : un cabaret s'ouvre à L'Argentière³³.

Pour le XIX^e siècle on dispose d'informations plus précises. Les effectifs de la mine oscillent de quelques dizaines à plus de 500 travailleurs. À son apogée, des livrets d'ouvrier nous informent que pour les années 1855-1857 il y a environ 270 Italiens piémontais et 150 argentiérois qui sont employés : des chiffres importants pour une communauté qui compte environ 1 300 âmes. Les Italiens doivent se loger chez l'habitant et dépendent du commerce local pour leur approvisionnement et/ou de la cantine de la mine, ce qui revient au même. Outre les ouvriers mineurs ou laveurs, la mine emploie en permanence une dizaine d'artisans (forgerons, charpentiers, maçons). L'activité de la mine fait vivre des muletiers, des voituriers (1 à 2 voyages par mois pour amener le minerai à Marseille), des bûcherons et divers fournisseurs³⁴.

Durant près de 40 ans la mine est active en continu. Une partie du personnel originaire de L'Argentière a donc pu y faire carrière. Quelques conflits sociaux, notamment en 1850, en 1873, ont pu contribuer à faire naître un sentiment de classe ouvrière. Lorsque la mine ferme en 1881 certains mineurs n'hésitent pas à partir au Canada.

Les reprises d'activité de 1892-1894 et de 1901-1908 concernent des effectifs nettement moins importants. Et lorsque l'exploitation s'arrête définitivement, en même temps débutent les travaux hydrauliques de Gilbert Planche ; aussi une partie du personnel passe du monde des galeries de mine à celui des tunnels de dérivation. Une nouvelle aire industrielle commence à L'Argentière sur un terrain social que l'activité minière aura préparé.

Les problèmes recensés ci-dessus sont en fait plutôt anecdotiques dans l'histoire de la mine du Fournel. Les relations conflictuelles entre les sociétés

32. Bruno ANCEL, « Les vestiges en bois de la mine du Fournel à L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes) » dans Marie-Christine BAILLY-MAITRE, Colette JOURDAIN-ANNEQUIN, Magdeleine CLERMONT-JOLY. *Archéologie et paysage des mines anciennes : de la fouille au Musée*. Paris, 2008, p. 75-87.

33. Bruno ANCEL, « La Cie Schlagberg... », *op. cit.*, p. 42.

34. Bruno ANCEL, « La Société Suquet... », *op. cit.*, p. 88-93.

d'exploitation successives et la communauté argentiéroise pèsent peu au regard des avantages économiques apportés.

La Société des Mines d'Allemont est arrivée de manière un peu trop conquérante sur le site du Fournel et a suscité une réaction légitime de la commune au sujet des droits fonciers. Le comportement outrancier de Duclos de Boussois a progressivement creusé un fossé entre la mine et la communauté argentiéroise et les incidents sont devenus conflits. Les nuisances de l'exploitation minière occupent le premier plan et par la suite Suquet hérite d'une forte hostilité de la part des habitants et de leurs représentants. Mais progressivement les problèmes semblent disparaître, la mine, soutenue par l'administration, devient l'employeur d'une part importante de la population et induit un dynamisme inédit pour l'économie locale.

Bruno ANCEL

